

La commune de Prévessin Moëns est située au sein de l'armature territoriale d'agglomération multipolaire dans un des deux « pôles de l'agglomération centrale », comprenant également les communes de Ferney-Voltaire et d'Ornex, secteur stratégique dynamisé par la proximité avec le territoire Suisse, dont nous ressentons le dynamisme résidentiel et économique.

Pour autant, sur le territoire communal, il s'agit d'organiser les effets de ce dynamisme afin qu'ils soient les plus profitables et les moins subis possible, en pérennisant et renforçant la qualité du cadre de vie propre à la commune, afin d'affirmer son identité spécifique au travers des orientations suivantes:

- Fixer des règles d'urbanisme dans le futur PLUiH permettant de maîtriser l'urbanisation de la commune avec pour objectif de limiter la croissance démographique sur 2020-2030 à 2% alors qu'elle a été de plus de 6% sur les dix dernières années ; le nouveau règlement prévoit par exemple de revoir le zonage de la commune afin de diminuer la pression immobilière sur les secteurs de la commune à préserver car difficilement desservis par les équipements. Il prévoit également de protéger les secteurs pavillonnaires en limitant l'emprise au sol à 18% maximum et en imposant 45% de la parcelle en espaces verts de pleine terre.
- Faciliter l'accès au logement à toutes les étapes de la vie ;
- Développer une offre de logements abordables et intermédiaires en complément du logement social.
- Préserver les qualités paysagères exceptionnelles qui participent à la qualité du cadre de vie des habitants ;
- Encourager un développement urbain respectueux de l'identité communale ;
- Améliorer la mobilité pour les modes doux (vélos, piétons) ;
- Prioriser le renforcement de la centralité du bourg pour permettre notamment l'implantation de nouveaux commerces de proximité dans les secteurs bien desservis (VL, TC et MD) et suffisamment équipés.

Afin de réaliser le projet de territoire de la commune de Prévessin Moëns, résumé ci-dessus et objet de deux délibérations du conseil municipal en dates du 18 juin et 17 septembre 2019, la commune réitère sa position défavorable concernant le volet mobilité, très impactant pour son territoire avec notamment la création de nouvelles infrastructures routières (mise à 2*2 voies de la RD884 et liaison RD35/RD1005).

Sur ce dernier sujet, la terminologie de liaison entre deux voies laisse présager la création d'une nouvelle infrastructure routière, supportant du trafic de transit entre la RD35 et la RD1005 sans échange avec notre commune.

Nous demandons à ce que des études approfondies de déplacement soient menées à l'échelle de l'agglomération afin que la création de cette nouvelle infrastructure soit, non pas une voie uniquement de transit mais, au service de son territoire en améliorant notamment l'accessibilité des pôles urbains et administratifs, d'activités économiques ou encore d'équipements existants ou projetés.

Ces études passent par une réelle hiérarchisation du réseau de déplacements de l'agglomération au sein de laquelle Prévessin-Moëns, en tant que commune de première couronne française de l'agglomération genevoise, souhaite privilégier la mise en œuvre d'une mobilité durable, apaisée pour tous les modes de déplacements. Cette politique se traduira notamment par la requalification des voies rapides en voies urbaines partagées tous modes, le renforcement de l'intermodalité notamment voiture/transport collectif, la poursuite du développement des modes doux...

Nous souhaitons en effet améliorer la qualité du cadre de vie de nos habitants et non le dégrader avec l'arrivée de cette nouvelle coupure dans notre commune.

La commune formule également de nombreuses observations portant notamment sur le règlement graphique et écrit, les OAP sectorielles, l'inscription de nouveaux emplacements réservés et de protection du bâti paysager et patrimonial.

La commune souhaite ainsi que l'ensemble des éléments décrits en annexe puissent être réexaminés par la communauté d'agglomération afin que le futur PLUi-H réponde pleinement aux ambitions de la commune.

La Maire,

Aurélie Charillon